

Mairie d'Aureville
4 place du Village
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29
Fax : 05 61 76 41 36
Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE

Vendredi 28 mars 2014

Table des matières

ELECTIONS	3
ELECTION DU MAIRE.....	3
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	4
ELECTION DES ADJOINTS.....	4
INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.....	4
DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.....	4
ELECTION DES DELEGUES aux SYNDICATS intercommunaux.....	5
Élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SIVURS.....	5
Élection des délégués appelés a représenter la commune au sein du SIEMCA.....	5
Élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SSTOM (Syndicat des Syndicats de Traitement des ordures Ménagères).....	6
Élection des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG.....	6
ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.....	7
Constitution de la commission communale d'appel d'offres.....	7
Désignation des correspondants communaux.....	7
Correspondant « Sécurité Routière».....	7
ERDF – Correspondant « tempête ».....	7
Désignation d'un conseiller municipal en charge des affaires de défense.....	8
Comité National d'Action Sociale pour le personnel de la commune d'Aureville – Désignation des délégués communaux.....	8
QUESTIONS DIVERSES	8
Informations diverses.....	8

Réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014 CM 2014-03

Ouverture de séance par Monsieur Xavier ESPIC, Maire sortant : 20 heures

30.

Présidence de la séance : Monsieur GILLES André – Doyen du Conseil Municipal, puis par Xavier ESPIC, Maire élu.

Présents :

1. BACCHIN Patrice
2. BUFF Florence
3. PAGANI- CABANNE Florence
4. CAMUS Gabriel
5. CASAN Christine
6. ESPIC Xavier
7. GILLES André
8. LANDREA Benoît
9. MANENT Corinne
10. MOUMIN Jean-Marc
11. PIQUET Marcelle
12. RIOCROS Jean-Pierre
13. SALEIL Georges
14. SOLEIL Philippe
15. TARROUX Francis

Ordre du jour :

- x Élection du Maire et des Adjoints.
- x Élection des délégués des Comités Syndicaux
- x Questions diverses

ELECTIONS

La réunion d'installation du Conseil Municipal d'Aureville s'est tenue vendredi 28 mars 2014 à 20h30. Le Maire sortant Xavier ESPIC, a ouvert la séance. Il a tout d'abord rappelé les résultats des élections. La liste « Aureville Demain » a obtenu 15 élus au premier tour de scrutin.

Monsieur Xavier ESPIC donne ensuite la présidence à Monsieur André GILLES, doyen de l'assemblée pour l'élection du maire. Une seule candidature : Monsieur ESPIC Xavier.

C'est donc sans surprise que Monsieur Xavier ESPIC a été réélu Maire d'Aureville avec 14 voix.

ELECTION DU MAIRE

CM 03/2014 – 06/01

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner le plus jeune des conseillers pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur ESPIC Xavier : 14 voix

Monsieur ESPIC Xavier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**CM 03/2014 – 07/02**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 122.2 du code des Communes, le nombre des Adjointes ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du Conseil Municipal pour Aureville est de 15 conseillers municipaux, ce qui donne un nombre maximal d'adjoints de 4.

Monsieur le Maire propose l'élection de 3 adjoints.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ratifier le nombre le nombre d'adjoints à 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

ELECTION DES ADJOINTS**CM 03/2014 – 08/03**

Monsieur le maire après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Élection du 1^{er} adjoint :

Monsieur Georges SALEIL a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{eme} adjoint :

Madame MANENT Corinne a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du 3^{eme} adjoint :

Monsieur Jean-Marc MOUMIN a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**CM 03/2014 – 09/04**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes :

→ Indemnité du Maire : 450 € brut mensuel, soit 1 350 € brut par trimestre

→ Indemnité des Adjointes : 112.50 € brut mensuel, soit 337.50 € brut par trimestre

Les indemnités seront versées au Maire et au 2^{me} et 3^{eme} adjoint, trimestriellement et imputées à l'article 6531 du B.P. 2014.

Ces nouvelles indemnités seront versées à partir du 1^{er} avril 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL****CM 03/2014 – 10/05**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial inférieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
 - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;
 - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SIVURS.

CM 03/2014 – 11/06

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, la nécessité de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Restauration Scolaire), conformément aux articles L 163.5 et L 163.6 du Code de Communes.

La commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette élection, il fait part des candidatures suivantes :

Madame PIQUET Marcelle
Madame PAGANI- CABANNE Florence

Le Conseil municipal vote, sont élus représentants de la commune au sein du SIVURS :

Madame PIQUET Marcelle
* Comme déléguée titulaire.
Madame PAGANI-CABANNE Florence
* Comme déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Élection des délégués appelés a représenter la commune au sein du SIEMCA.

CM 03/2014 – 12/07

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	3

Suite aux élections municipale du 23 mars 2014, Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, la nécessité de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SIEMCA (Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles des Coteaux de l'Ariège) de GOYRANS, conformément aux articles L 163.5 et L 163.6 du Code de Communes.

La commune sera représentée par trois délégués titulaires.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette élection, il fait part des candidatures suivantes :

- Monsieur ESPIC Xavier
- Monsieur MOUMIN Jean-Marc

- Madame BUFF Florence

Le Conseil municipal vote, sont élus représentants de la commune au sein du SIEMCA :

- Monsieur ESPIC Xavier
- Monsieur MOUMIN Jean-Marc
- Madame BUFF Florence

Comme délégués titulaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SSTOM (Syndicat des Syndicats de Traitement des ordures Ménagères).

CM 03/2014 – 13/08

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, la nécessité de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SSTOM (Syndicat des Syndicats de Traitement des ordures Ménagères), conformément aux articles L 163.5 et L 163.6 du Code de Communes.

La commune sera représentée par un délégué titulaire qui pourra le cas échéant, se faire remplacer par un délégué suppléant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Monsieur SALEIL Georges comme titulaire au SSTOM (Syndicat des Syndicats de Traitement des ordures Ménagères)

Monsieur LANDREA Benoît comme suppléant au SSTOM (Syndicat des Syndicats de Traitement des ordures Ménagères)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Élection des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG.

CM 03/2014 – 14/09

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

1^{er} délégué : Monsieur Jean-Pierre RIOCROS

Monsieur le Maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque conseil doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune d'Aureville relève de la commission territoriale des Coteaux de Castanet.

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale des Coteaux de Castanet conformément à l'article L5211-7, et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette élection, il fait part des candidatures suivantes :

Monsieur Jean-Pierre RIOCROS

Monsieur André GILLES

Le Conseil municipal vote, sont élus représentants de la commune au sein du SDEHG :me délégué : Monsieur André GILLES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Constitution de la commission communale d'appel d'offres.

CM 03/2014 – 15/10

Nombre de suffrages exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	6

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les articles 21 et 22 du Code des Collectivités Territoriales, prévoient pour les communes la faculté de créer une commission d'appel d'offre pour la passation des marchés.

Monsieur le Maire propose de créer une commission permanente, il fait part des candidatures suivantes :

M BACCHIN Patrice
 M LANDREA Benoît
 M GILLES André
 Mme CASSAN Christine
 M SOLEIL Philippe
 M TARROUX Francis

Le Conseil municipal vote, sont élus

Monsieur ESPIC Xavier (Maire)	Président de droit
Madame BACCHIN Patrice	Conseiller Municipal - Titulaire
Monsieur LANDREA Benoît	Conseiller Municipal - Titulaire
Monsieur GILLES André	Conseiller Municipal - Titulaire
Madame CASSAN Christine	Conseillère Municipale - Suppléante
Monsieur SOLEIL Philippe	Conseiller Municipal - Suppléant
Monsieur TARROUX Francis	Conseiller Municipal – Suppléant

Cette commission ainsi constituée se réunira lors de l'ouverture des plis des marchés publics et des résultats pour le choix des entreprises concernant la commune d'Aureville. Les membres suppléants remplaceront les titulaires en cas d'empêchement de l'un d'entre eux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Désignation des correspondants communaux

Correspondant « Sécurité Routière».

CM 03/2014 – 16/11

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner un nouveau correspondant « Sécurité Routière ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Mme Florence BUFF,
 Correspondant « Sécurité Routière » titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	14
Contre	0
Abstention	1

ERDF – Correspondant « tempête ».

CM 03/2014 – 17/12

Monsieur le Maire informe les membres du

Conseil Municipal que ERDF, dans un souci de renforcer leur efficacité lors d'incidents de grande ampleur, demande dans un courrier du 11 décembre 2009, la désignation d'un correspondant tempête sur la commune qui pourra :

- jouer un rôle d'interface entre la commune et les services d'ERDF,
- permettre à ERDF, par les informations transmises, d'améliorer les conditions de dépannage des clients.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Monsieur MOUMIN Jean-Marc : Correspondant « tempête » titulaire.

Madame MANENT Corinne : Correspondant « tempête » suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Désignation d'un conseiller municipal en charge des affaires de défense.

CM 03/2014 – 18/13

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la décision du gouvernement de mettre en place dans chaque commune un conseiller municipal en charge des questions de défense.

En effet, le gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la nation et ses forces armées, il souhaite donc que soit instauré au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal, en charge des questions de défense. Ce dernier aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense, il sera destinataire d'une information régulière.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, **Monsieur SOLEIL Philippe**, Conseiller Municipal, qui sera en charge, pour la commune d'Aureville, de ces affaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Comité National d'Action Sociale pour le personnel
de la commune d'Aureville –
Désignation des délégués communaux.
CM 03/2014 – 19/14**

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de l'existence d'un Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) dont le siège est à

10 bis, Parc Ariane
Bâtiment « Galaxie »
Saint Quentin en Yvelines
78 284 GUYANCOURT Cedex

Ce Comité National d'Action Sociale, auquel la commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2003, gère, au profit des personnels de la Fonction Publique Territoriale, un fond d'action sociale analogue à celui dont bénéficient les personnels des Fonctions Publiques de l'Etat et Hospitalière.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il convient de procéder à la désignation des délégués locaux du CNAS dont la durée du mandat est égale à celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants :

- Collège des Élus : Jean-Marc MOUMIN
- Collège des Agents : Corinne MANENT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Désignation du délégué Communautaire

Monsieur le Maire rappelle que, de fait, le délégué communautaire est le Maire. Il signale qu'il a démissionné au profit de son adjoint nommé directement après lui sur la liste des conseillers. Monsieur Georges SALEIL est le délégué communautaire pour la commune d'Aureville. Madame Corinne MANENT sera sa suppléante.

Concernant nos représentants au sein des commissions du Sicoval, ils seront à définir ultérieurement dès l'élection du Président de la Communauté d'agglomération.

ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de Binômes

Monsieur le Maire expose :

4 conseillers municipaux formeront un binôme avec le Maire et les 3 adjoints, ces conseillers seront de proches collaborateurs qui se verront confier des missions.

Binôme pour le Maire : Conseiller chargé, en collaboration avec Karine HENOUX (secrétaire de Mairie chargé de l'urbanisme) de gérer l'ensemble des documents d'urbanisme (étude des documents, relation avec le service instructeur du Sicoval (ADS), contrôle de la procédure d'instruction, respect des délais, compte rendu à faire au Maire pour signature des documents

Monsieur André GILLES

Binôme pour l'Adjoint chargé de l'Intercommunalité – Monsieur Georges SALEIL : Conseiller chargé de seconder cet adjoint, de participer aux Conseils de Communauté, de présenter certains dossiers de l'intercommunalité au Conseil Municipal, de se tenir informé de l'actualité du Sicoval, d'intégrer une commission du Sicoval, Ceci dans le but de passer le relais pour la prochaine mandature,

Madame MANENT Corinne

Binôme pour l'adjoint chargé des écoles, des Jeunes, du Sport et des Associations – Monsieur Jean-Marc MOUMIN : Conseiller chargé de seconder cet adjoint dans l'animation de cette commission dans le respect de notre programme,

Madame Florence BUFF

Binôme pour l'adjoint chargé de l'Action Sociale et de la Communication - Madame Corinne MANENT: conseiller chargé de seconder cet adjoint dans l'animation du CCAS et la communication dans le respect de notre programme.

Madame Marcelle PIQUET : CCAS – Action Sociale

Madame Christine CASSAN : Communication

Les Commissions Communales

Monsieur le Maire propose la création de 3 commissions communales,

- Commission Urbanisation/Travaux/Voirie

Responsable de commission : Monsieur Xavier ESPIC

Responsable Urbanisation (Binôme) : Monsieur André GILLES

Responsables travaux : Messieurs Jean-Marc MOUMIN et Monsieur Jean-Pierre RIOCROS.

Élus volontaires : Madame Florence PAGANI-CABANNE, Messieurs Francis TARROUX, Philippe SOLEIL, Gabriel CAMUS, Patrice BACCHIN.

- Commission École/Jeunes/Sports/Associations.

Responsable de commission : Monsieur Jean-Marc MOUMIN

Binôme : Madame Florence BUFF

Responsable pour les « Jeunes » (projets humanitaires ou échanges culturels) : Madame Christine CASSAN

Responsables BASC : Messieurs Philippe SOLEIL et Patrice BACCHIN

Représentants de la municipalité auprès des associations : Madame Florence PAGANI-CABANNE, Monsieur Jean-Pierre RIOCROS .

- Commission Finances Communales

Responsable : Monsieur Xavier ESPIC

Élus volontaires : Messieurs Gabriel CAMUS et Benoît LANDREA

Groupe communication

Le groupe communication devra gérer l'ensemble de la communication des informations municipales et intercommunales avec tous les outils existants, ce groupe devra faire force de proposition, d'innovation pour améliorer la communication. Faire vivre le site Internet qui est mis à jour par la secrétaire, assurer le lien avec notre « délégué communal de la Dépêche du Midi » en lui fournissant des articles et de photos.

Ce groupe sera composé de 4 ou 5 élus. Doit-on l'ouvrir aux administrés ?

Mesdames Corinne MANENT, Christine CASSAN, Florence PAGANI-CABANNE, Florence BUFF et Monsieur Francis TARROUX.

Comités de pilotages

Le nouveau Conseil Municipal a deux projets importants à mener pendant ce mandat, Monsieur le Maire propose de créer des comités de pilotage qui permettront d'organiser des réunions plus spécifiques à ces dossiers.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Responsable : Monsieur Francis TARROUX

Participants : Mesdames Florence BUFF et Florence CABANNE, Messieurs Xavier ESPIC, Philippe SOLEIL, Georges SALEIL, André GILLES.

REHABILITATION DU HANGAR

Responsable Patrice BACCHIN

Participants : Mesdames Corinne MANENT, Christine CASSAN, Marcelle PIQUET, Messieurs Jean-Marc MOUMIN, Xavier ESPIC, Benoît LANDREA.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

□ Les réunions du Conseil Municipal se dérouleront les derniers mardis du mois. Mais, celle du mois d'avril est avancée au 22 avril 2014 à 20h30.

□ Jean-Pierre RIOCROS se charge de l'établissement du tableau des anniversaires.

□ Rappel des heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie : mardi 8h30 /12h30 – vendredi 14h / 17h30 et samedi 8h30 / 12h30.

□ Rappel des permanences du Maire : le lundi, toute la journée et le jeudi soir de 19h à 20h (sur rendez-vous)

□ Rappel des permanences des Adjoints : le samedi de 10h30 à 12h30.

☐ Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de passer une fois par semaine au secrétariat pour récupérer leur courrier.

☐ Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal seront envoyés par mail, 5 jours avant la prochaine réunion pour correction.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le mardi 22 avril 2014, à 20h30.